

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 08758

Numéro SIREN : 879 447 464

Nom ou dénomination : 3ACP LA DOUA

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/028488

Certifiée conforme par le Président
la SAS AFAA

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	16 100	4 993	11 107	14 327
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	674 751		674 751	674 751
Autres immobilisations incorporelles		4 563	-4 563	-1 706
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	12 321	3 629	8 692	6 959
Autres immobilisations corporelles	382 450	71 761	310 689	341 257
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	18 494		18 494	18 187
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 104 116	84 947	1 019 169	1 053 775
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	20 662		20 662	10 173
Créances				
Clients et comptes rattachés				94
Fournisseurs débiteurs	-270		-270	439
Personnel	316		316	81
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 683		5 683	4 519
Autres créances	12 944		12 944	20 755
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				1 440
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	468 051		468 051	322 177
Charges constatées d'avance	2 609		2 609	17 562
TOTAL ACTIF CIRCULANT	509 996		509 996	377 240
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 614 111	84 947	1 529 165	1 431 015

Bilan

	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 563	
Résultat de l'exercice	125 462	-3 563
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	171 898	46 437
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	967 187	1 025 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	967 187	1 025 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	205 949	205 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	231	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 720	58 315
<i>Personnel</i>	53 244	50 490
<i>Organismes sociaux</i>	20 676	36 413
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	7 045	8 274
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	12 216	1 086
Dettes fiscales et sociales	93 180	96 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 357 267	1 384 579
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 529 165	1 431 015

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 3ACP LA DOUA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021, dont le total est de 1 529 165 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 125 462 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/09/2021 par les dirigeants de la société.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2021 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Test de dépréciation

Si des indices de perte de valeur des actifs immobilisés sont identifiés, il est procédé à un calcul de la valeur d'utilité de ces actifs, qui est ensuite comparée à sa valeur comptable.

La valeur d'utilité correspond au maximum de :

- la valeur de marché du bien (calculée si cette valeur peut-être évaluée de façon fiable, et s'il est estimé que la revente peut être réalisée dans un délai raisonnable) ;

La valeur d'utilité de ce bien, calculée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés.

Les indices de perte de valeur considérés pour les actifs immobilisés sont :

Nature des immobilisations	Indice de perte de valeur
Terrain	Valeur de marché
Immobilisations amortissables	Résultat d'exploitation après impôt négatif
Titres de participation et créances rattachées	Quote part de situation nette détenue < à la valeur comptable des titres

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Règles et méthodes comptables

Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 776 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 494		18 494
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	18 673	18 673	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 609	2 609	
Total	39 776	21 282	18 494
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	494
Total	494

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 357 036 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	967 187	340 321	558 280	68 587
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 720	90 720		
Dettes fiscales et sociales	93 180	93 180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	205 949	205 949		
Produits constatés d'avance				
Total	1 357 036	730 170	558 280	68 587
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 168			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	67 981			
(**) Dont envers Groupe et associés	205 949			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 205 949 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 809
Associés - intérêts courus	781
Dettes provis. pr congés à payer	20 090
Charges sociales s/congés à payer	3 024
Total	27 705

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 609		
Total	2 609		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2021
Recettes 10 %	652 733
Recettes 20 %	235 669
TOTAL	888 401

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	30/06/2021	30/06/2020
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	11 368	3 584
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	11 368	3 584
Résultat financier	-11 368	-3 584

Autres informations

3ACP LA DOUA

SAS au capital de 50 000 Euros

Siège Social : 2 rue Léon Fabre

69100 VILLEURBANNE

879 447 464 RCS LYON

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EXPRIMÉES DANS UN ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 31 DECEMBRE 2021

DECISION DES ASSOCIES CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021:

DEUXIEME DÉCISION

Les associés décident d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 125 461,53€ :

- A l'apurement du compte à nouveau débiteur : 3 563,49 €
- A la réserve légale : 5 000 €
- A titre de dividendes : 115 000 € soit 23 € pour chacune des 5 000 actions

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% ou, si celle-ci est plus intéressante, à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

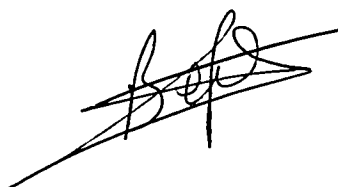
Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 31 décembre 2021.

- A la réserve facultative : 1 898,04 €

Total égal au bénéfice de l'exercice : 125 461,53 €.

Les associés rappellent qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Certifié conforme par le Président,
SAS AFAA, représentée par F.BERT



3ACP LA DOUA

SAS au capital de 50 000 Euros
Siège Social : 2 rue Léon Fabre
69100 VILLEURBANNE
879 447 464 RCS LYON

Certifié conforme par la Présidente, la SAS AFAA
représentée par F.BERT



DECISIONS RESULTANT DU CONSENTEMENT DE TOUS LES ASSOCIES
EXPRIME DANS UN ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 31/12/2021
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30/06/2021

1/ La société 2MCP, Société par Actions Simplifiée au capital de 374 000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 908 502 529, dont le siège social est 43 rue Commandant Israël à 69370 Saint Didier au Mont d'Or, représentée par son Président Monsieur Christophe POLI.

2/ La société AFAA, Société par Actions Simplifiée au capital de 374 000 €, immatriculée au RCS de Vienne sous le numéro 908 368 038, dont le siège social est 26 rue Hector Berlioz à 38090 Vaulx Milieu, représentée par son Président Monsieur Fabrice BERT.

3/ Monsieur Rolf LE MELLECC, demeurant 2 rue des Ecoles à 38090 Vaulx-Milieu

4/ Madame Dominique POLI épouse BARTOLI, demeurant N 21 Lotissement U Monticellu – Quartier Baccajo à 20137 Porto Vecchio

Après avoir exposé :

1/ Qu'ils sont les seuls associés de la Société par Actions Simplifiée, 3ACP LA DOUA, dont le capital de 50 000 Euros est divisé en 5 000 actions réparties ainsi qu'il suit :

- La SAS 2MCP :	2 374 actions
- La SAS AFAA :	2 376 actions
- Monsieur Rolf LE MELLECC :	125 actions
- Madame Dominique POLI épouse BARTOLI :	125 actions

Soit au total	5 000 actions
---------------	---------------

2/ Que l'article 22 alinéa 1^{er} et l'article 25 des statuts stipulent que les décisions collectives peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte sous seing privé.

3/ Que les associés sont convenus de prendre les décisions suivantes concernant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2021
- Quitus au Président et au Directeur Général
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2021
- Rémunération du Président dans le cadre de l'exercice clos le 30/06/2021
- Absence de rémunération du Directeur Général dans le cadre de l'exercice clos le 30/06/2021
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

4/ Qu'une information préalable a été effectuée auprès des associés, lesquels ont reçu dans un délai suffisant les comptes annuels au 30/06/2021, l'ordre du jour, le rapport de gestion du Président, le texte des décisions proposées.

5/ Que les associés ont été informés en temps utiles que le rapport de gestion du Président, le texte des décisions proposées, l'inventaire, les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 (compte de résultat, bilan, annexes) ont été tenus à la disposition des associés qui pouvaient le cas échéant en prendre connaissance ou copie au siège social.

Cela exposé, les associés ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuvent les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

Les associés approuvent les autres charges non déductibles fiscalement comptabilisées au titre de l'exercice clos le 30/06/2021 d'un montant de 45 €.

Les associés constatent qu'il n'y a pas d'amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres amortissements non déductibles comptabilisés au titre de l'exercice clos le 30/06/2021.

Les associés constatent qu'il n'y a pas d'autres charges non déductibles fiscalement comptabilisées au titre de l'exercice clos le 30/06/2021.

En conséquence, les associés donnent à Monsieur Christophe POLI, Président jusqu'au 23/12/2021, quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30/06/2021.

Les associés donnent également à Monsieur Fabrice BERT, Directeur Général jusqu'au 23/12/2021, quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30/06/2021.

DEUXIEME DÉCISION

Les associés décident d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 125 461,53€ :

- A l'apurement du compte à nouveau débiteur : 3 563,49 €
- A la réserve légale : 5 000 €
- A titre de dividendes : 115 000 € soit 23 € pour chacune des 5 000 actions

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% ou, si celle-ci est plus intéressante, à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ces dividendes seront mis en paiement au plus tard le 31 décembre 2021.

- A la réserve facultative : 1 898,04 €

Total égal au bénéfice de l'exercice : 125 461,53 €.

Les associés rappellent qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME DÉCISION

Les Associés approuvent la rémunération de Monsieur Christophe POLI, Président jusqu'au 23/12/2021, d'un montant brut de 54 400 € perçue au cours de l'exercice clos le 31/06/2021.

Les Associés approuvent le remboursement à Monsieur Christophe POLI, Président jusqu'au 23/12/2021, de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatif.

QUATRIEME DÉCISION

Les Associés approuvent l'absence de rémunération de Monsieur Fabrice BERT, Directeur Général jusqu'au 23/12/2021.

Les Associés approuvent le remboursement à Monsieur Fabrice BERT, Directeur Général jusqu'au 23/12/2021, de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatif.

CINQUIEME DÉCISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement de toutes formalités.